

Services immobiliers aux particuliers www.nexity.fr

NEXITY LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN 487530099 RCS Paris APE6832A-Carte pro T G S PT CPI 75012015000001224 délivrée par la CCI de Paris île de France - Garanties financières CEGC, 59 av Pierre Mendès France 75013 PARIS

Nexity Val d'Europe 10 RUE DE LA FONTAINE ROUGE 77700 CHESSY Téléphone 01.60.42.86.50 - Télécopie 01.60.42.86.69

Vos interlocuteurs

Mme Ouardia COLETO (Gestionnaire) OCOLETO@nexity.fr / 01.60.42.86.62 Mme Isabelle ROCHET (Comptable) irochet@nexity.fr / 01.60.42.86.64



Envie de vacances à la mer ou à la montagne ? Réservez dès maintenant votre séjour sur nexity.fr

AFP/96447163

APPEL DE FONDS - PROVISIONS SUR CHARGES

PÉRIODE: du 01/12/2023 au 31/12/2023

VOS RÉFÉRENCES: CP1608943 N° DE COUPON: 29G0V0

Adresse principale de l'immeuble

COUPVRAY LES HAUTES MAISONS ILOT F **RUE ANNE FRANK** 77700 COUPVRAY

LOT	TYPE DE LOT	BAT	ESC	ETAGE
000007	PS	BA005		

M. ou Mme SHAMSELDIN/SHAMSELDIN MUSSON RUE DE CHALAIS 94240 L HAY LES ROSES

Télécharger l'appli Espace Privé Nexity ou aller sur myNexity.fr Login: laurie.musson@gmail.com

CHESSY, le 10/11/2023

RELEVÉ DES OPÉRATIONS - APPEL PROVISIONS SUR CHARGES			VERSEMENTS
01/11/2023 07/11/2023 07/11/2023 07/11/2023	Solde antérieur 01/08/2023 4ème appel de provision de charges 2023 01/09/2023 5ème appel de provision de charges 2023 01/10/2023 6ème appel de provision de charges 2023		
8ème appel de provision de charges 2023 7,94		7.04	
	TOTAL ECHEANCE DU 01/12/2023 AU 31/12/2023 TOTAL PROVISIONS SUR CHARGES	7,94 39,70	0,00

SOLDE À PAYER (en €)

39,70

DATE D'EXIGIBILITÉ : 01/12/2023

ART.10 - décret du 17 mars 1967

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'assemblée générale est sollicitée en application de l'article 17-1 AA de la loi du 10 juillet 1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution porte sur l'application du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

Le syndic rappelle les dispositions du présent article sur les appels de fonds qu'il adresse aux copropriétaires.

RUM: TIP0103527722 IBAN débiteur : JOIGNEZ UN RIB

M. ou Mme SHAMSELDIN/SHAMSELDIN MUSSON

94240 L HAY LES ROSES

-----%----Créancier: SDC LES HAUTES MAISONS ILOT F

ICS: FR04ZZZ892BC9

Code créancier : 150000 / S0002 Réf. créancier: 000852123895132620

Réf. agence: ST156/BU257/RT257 - Nexity Val d'Europe

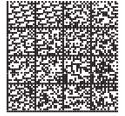
TIP*S€PA*

Détail au verso -

EUR ******39.70

Échéance: 01/12/23

Réf.: CP1608943/29G0V0





Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SDC LES HAUTES MAISONS ILOT F à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SDC LES HAUTES MAISONS ILOT F. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre

compte pour le montant indiqué

Date

Signature

BUDGET POUR PROVISIONS SUR CHARGES DU 01/05/2023 AU 31/12/2023									
	MONTANT	BASE DE RÉPARTITION	QUOTE-PART TOTALE		QUOTE-PART POUR CETTE ÉCHÉANCE				
				Dont récupérable*		Dont récupérable*			
Stationnement Intérieur Lot 7									
Charges communes générales - CHARGES	17 191,00	12/10000	20,63		2,95				
COM									
Ascenseurs - Ascenseurs	0,00	1/64	0,00		0,00	0,00			
Parkings souterrains - Parkings	2 164,00	1/62	34,90		4,99				
Total	19 355,00		55,53		7,94	0,00			
*A titre d'information			[]				

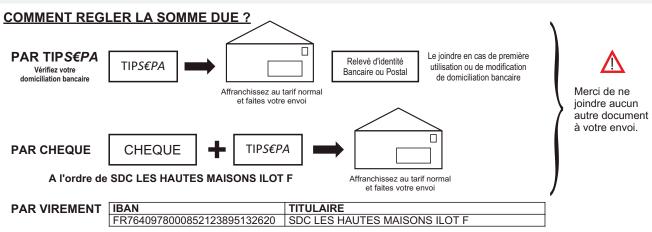
TOTAUX (en €)

55,53

0,00

Optez pour le prélèvement automatique, c'est un mode de paiement simplifié et sécurisé.

Pour tout renseignement, consultez votre agence.



Libellé de l'opération à indiquer : CP1608943 - AFP

}<-